

Rapport d'activité 2018

Centre social protestant du canton de Neuchâtel



QUAND LA DETTE DE TROP MÈNE
À L'EXPULSION, QUE FAIRE ?
ABANDONNER ?

VOTRE DON CHANGE LA DONNE

5 FR^S

OUVREZ L'APP TWINT
ET SCANNEZ UN QR
CODE CI-CONTRE
OU RDV SUR CSP.CH

10 FR^S

TWINT

CENTRE SOCIAL PROTESTANT

Table des matières

Billet du président du Conseil de fondation	p. 4
---	------

Billet du directeur	p. 5
---------------------	------

Membres du Conseil de fondation au 31 décembre 2018	p. 7
---	------

Dons et subventions : remerciements	p. 8
-------------------------------------	------

Rapports des secteurs

Administratif	p. 10
Social - prévention et désendettement	p. 11
Prévention à l'endettement des jeunes	p. 14
Juridique	p. 16
Procédure requérants d'asile	p. 18
Réfugiés statutaires	p. 20
Programme Echelle et projet CISP.....	p. 22
Consultation conjugale	p. 23
Insertion de la Joliette	p. 25
Ramassage et boutiques.....	p. 27

Politique financière et budgétaire	p. 28
------------------------------------	-------

Annexes

Comptes 2018 – CSP

A consulter sur le lien suivant : <https://csp.ch/neuchatel/rapport-dactivites/>

BILLET DU PRÉSIDENT DU CONSEIL DE FONDATION

Il y a un peu plus d'un an, je me comparais à un parachuté en zone inconnue.

Depuis, j'ai atterri et constaté que le CSP n'a pas chômé durant cette année écoulée.

Au niveau de l'activité et de façon non exhaustive, quelques points sont à remarquer :

- Sans budget début 2018, l'Etat a informé ses partenaires lors des premiers mois de l'année passée de sa volonté de serrer les cordons de la bourse. Le CSP en est ressorti avec une diminution linéaire de 5% sur ses subventions, mais avec pour le futur une extension de mandat en ce qui concerne la Joliette pour les prestations de réinsertion sociale et professionnelle ! La qualité de nos relations et de nos prestations n'est pas étrangère à cette conclusion. On la doit à la belle équipe que forme le CSP. A préserver et entretenir !
- En ce qui concerne les prestations liées à la nouvelle procédure d'asile, la confédération a procédé par appel d'offre public au niveau suisse, fait nouveau dans le domaine social. Elle souhaitait un interlocuteur unique. Le CSP neuchâtelois a toutefois obtenu le mandat, malgré la présence d'autres institutions mieux structurées que le CSP au niveau supra-cantonal.

En parallèle à l'activité liée aux prestations, je me plais à mentionner quelques projets achevés ou en cours de réalisation :

- La fusion avec la fondation de la Joliette est achevée.
- Le nouveau règlement du personnel et de la grille salariale sont entrés en vigueur au 1^{er} janvier de cette année. Exercice périlleux, il a été mené à bien dans les temps et à satisfaction grâce au sens de la mesure et du compromis de l'ensemble des acteurs concernés. Qu'ils en soient remerciés.

- La rénovation de la grange de la Joliette est en cours. Il s'agit ici de pouvoir offrir à nos clients un espace magasin répondant aux exigences actuelles notamment en termes de sécurité et d'environnement (isolation). Nous sommes à la recherche de mécènes pour financer un solde de budget couvert pour l'instant par nos fonds propres. Si vous avez des idées, des contacts ... n'hésitez pas !
- Le projet d'extension de la surface du magasin de Neuchâtel stagne en raison d'un blocage indépendant de notre volonté.

Mes vifs remerciements vont à nos généreux donateurs, sans lesquels cette belle aventure ne serait tout simplement pas possible, au conseil de fondation et à tous ceux qui d'une manière ou d'une autre ont contribué au succès de l'exercice 2018.

François Kistler
Président du comité du CSP

BILLET DU DIRECTEUR

Le CSP est riche ! Non par le fait que ses comptes soient équilibrés pour la 5^e année consécutive, mais par la richesse de ses différents domaines d'intervention offerts à la population neuchâteloise, et par la richesse d'une équipe sans cesse en quête d'améliorations. En tant qu'acteur de terrain, le CSP occupe une place privilégiée pour l'observation et l'anticipation des défis sociaux, pour lesquels il joue un rôle d'incubateurs de projets.



Les activités présentées tout au long de ce rapport d'activité en témoignent. Je citerai ici quelques points forts, de manière non exhaustive :

- **10 ans d'accueil collectif** au secteur social-prévention et désendettement. Ce type d'approche, qui a souvent suscité du scepticisme dans les milieux professionnels, a largement fait ses preuves. Nous nous réjouissons que désormais d'autres services s'y intéressent. Pour l'usager, c'est incontestablement un atout !
- Le secteur réfugiés a développé des **modules d'autonomisation**, dont le but est de sensibiliser les réfugiés bénéficiaires de l'aide sociale sur les aspects de la vie quotidienne en Suisse, et de leur permettre de devenir acteurs de leur vie sociale, administrative et professionnelle en Suisse. La mise en œuvre de ces modules a débuté et s'avère prometteur.
- Pour la première fois, le CSP s'est lancé dans un **appel d'offre**. Celui-ci émanait du Secrétariat aux Migrations (Confédération) et consistait à être reconnu comme bureau de consultation juridique du canton de Neuchâtel lors des étapes de la procédure de première instance déterminantes pour la décision d'asile, pour les requérants d'asile attribués au canton de Neuchâtel en procédure étendue. Fort de son expérience et des compétences acquises au fil des années, il nous semblait important d'offrir les services de notre secteur d'aide juridique aux requérants. L'arrivée d'un autre acteur extérieur au canton ne nous semblait pas cohérent. Après un exercice long et ardu, où nous avons sans cesse mis au centre les bénéficiaires de cette prestation, ce mandat nous a été attribué. Ce mandat nous oblige. Mais il nous conforte dans notre approche dans les différents mandats ou contrats de prestations en discussion avec l'Etat, où nous privilégions la qualité de nos services et des profils professionnels de nos intervenants.
- Je tiens ici à saluer le rôle bénéfique du **Conseil de fondation et de son président**, toujours présents pour soutenir et encourager la direction. Si le rôle du directeur est de mettre de l'huile dans les rouages qui permettent à cette institution de 50 personnes de bien fonctionner, le président joue bien son rôle de la burette d'huile qui l'aide à mettre de l'huile là où il faut !
- **Fusion de la fondation de la Joliette avec la Fondation du CSP**. Jusqu'ici, le CSP était locataire du merveilleux bâtiment de la Joliette, qui accueille le secteur insertion et la boutique de la Jonchère. Poursuivant un but social, la Fondation de la Joliette, qui gérait cette maison, a décidé de transmettre le flambeau au CSP. C'est ainsi que le CSP est désormais propriétaire des lieux, bénéficiant désormais d'un bel outil de travail lui permettant de développer son projet de rénovation de la grange abritant la boutique, tout en créant des synergies avec le secteur d'insertion sociale et professionnelle.

De nombreux défis et chantiers sont dans le pipe-line du CSP : développement de l'insertion professionnelle (programme Echelle et programme de la Joliette), mise en place d'un nouveau mandat dans le cadre de notre Service dettes, amélioration de l'offre de notre secteur de consultation conjugale, développement de nos interventions dans le domaine de la prévention à l'endettement des jeunes, développement du secteur vente seconde main avec la rénovation de la grange de la Joliette, et j'en oublie...

Je tiens ici à remercier chaleureusement nos fidèles partenaires publics et privés, ainsi que nos donateurs pour leur indispensable soutien, le Conseil de fondation du CSP et son président, nos formidables bénévoles, les collaboratrices et collaborateurs du CSP pour leur engagement constant, leur dévouement et leur enthousiasme, les responsables des domaines, notre responsable financière et notre directrice adjointe.

Le thème des affiches de la campagne de mars 2018 des quatre CSP de Suisse romande était : **ABANDONNER**. Abandonner ? Pas question. Mais donner, oui ! Nous aurions aussi pu écrire l'antonyme : **SOUS...TENIR**. Soutenir, oui. Et pour tenir, il faut des sous... donc merci de nous sou(s)tenir !

Pierre Borer
Directeur du CSP

CONSEIL DE FONDATION AU 31 DÉCEMBRE 2018

Membres du Bureau

M. François Kistler, président	Boudry
M. Adrien Laurent, vice-président	Bevaix
M. Yvan Besomi, secrétaire	Les Hauts-Geneveys

Autres membres

Mme Marie-Laure Béguin Mettraux	Fontainemelon
Mme Geneviève Jaquet-Robert	La Chaux-de-Fonds
Mme Guillemette Rössli	Cormondrèche
M. Jean-Pierre Authier	Neuchâtel
M. Adrien Bridel (délégué du Conseil synodal)	Neuchâtel
M. Richard Calame	Neuchâtel
M. Roger Maridor	Neuchâtel
M. Alexandre Niederhauser	Neuchâtel

Comité de direction du CSP (avec voix consultative)

Pierre Borer, directeur
Isabelle Baume, directrice adjointe
Fabienne Sallin, responsable financière

Organe de révision

Brunner & Associés SA, société fiduciaire Neuchâtel

DONS ET SUBVENTIONS : REMERCIEMENTS

Par des dons uniques ou réguliers, **1581** personnes ont soutenu financièrement le CSP.

Aux Amis du CSP

Un total de **CHF 190'698.10** a ainsi été recueilli sur le compte des Amis.

A ceux qui soutiennent Budget des Autres

Le CSP développe sa propre action d'entraide : «Budget des Autres». En 2018, un montant de **CHF 40'645.01** a été versé dans ce Fonds, tandis que **CHF 42'979.10** ont pu être distribués.

A ceux qui ont répondu à l'Appel de Mars

Avec l'Appel de Mars, cette campagne a atteint le montant de : **CHF 57'822.33**

Aux donateurs divers

Les collectes des cultes ont rapporté : **CHF 4'819.20**

Successions et legs

Successions de M. Vaucher-de-la-Croix : **CHF 18'095.07**

Dons in memoriam

Dons versés en mémoire de 14 personnes décédées : **CHF 14'300.55**

A l'EREN et aux paroisses de l'EREN

L'EREN (Église réformée évangélique du canton de Neuchâtel) accorde chaque année une contribution au CSP. En 2018, elle s'est montée à **CHF 286'000.00**.

A l'État de Neuchâtel

Le travail accompli par le CSP au service de l'ensemble de la population du canton est reconnu par l'État, en complément de l'action sociale des services publics.

L'État a versé en 2018 une subvention contractuelle de **CHF 184'550.00**, ainsi qu'un montant de **CHF 240'000.00** pour le Service dettes et une subvention de **CHF 108'000.00** pour le service de consultation conjugale.

La contribution des communes (au travers de la facture sociale harmonisée) s'élève à **CHF 30'350.00**.

A l'EPER

La subvention de l'EPER en faveur du service de consultation juridique du secteur requérants d'asile s'élève à **CHF 65'000.00**.

A Philip Morris International SA

En 2018, le don extraordinaire de Philip Morris International SA, en faveur du secteur social-prévention et désendettement, se monte à **CHF 76'553.40**.

Aux Fonds privés

Excepté "Budget des Autres", le CSP ne dispose pas d'argent à distribuer aux personnes qui le consultent. Ponctuellement, les assistants sociaux font appel à des fondations privées. En 2018, **CHF 55'827.30** ont été distribués.

Nous remercions pour leur soutien les Fonds suivants :

- **Beobachter**
- **Cyril de Coulon**
- **Fondation de l'Hôpital Pourtalès**
- **Gialdini**
- **Fonds des Incurables**
- **Julie de Bosset**
- **Lions Club La Chaux-de-Fonds**
- **Œuvre séraphique de Charité Soleure**
- **Prestation d'Aide aux personnes Handicapées**
- **Pro Infirmis**
- **Pro Juventute**
- **Fonds Mimosa**
- **Pro Senectute**
- **Rougemont de Löwenberg**
- **Secours suisse d'hiver**
- **Solidarité mères et enfants (SOF0)**
- **Zonta Club**
- **SSUP Zürich**
- **Fonds Perrot-Petitpierre**
- **Loge de l'Amitié de La Chaux-de-Fonds**
- **Fondation neuchâteloise de secours aux chômeurs**

Nos sincères remerciements vont aussi :

- **A la Loterie romande, commission neuchâteloise de répartition**
Pour le projet de rénovation-transformation de la Grange de la Joliette-CSP à la Jonchère, la commission neuchâteloise de répartition de la Loterie romande a versé le montant de **CHF 500'000.00.**
- **Aux donateurs d'objets vendus dans nos boutiques.**
- **Aux bénévoles qui animent les boutiques du CSP et qui donnent des coups de mains précieux dans d'autres secteurs.**

SECTEUR ADMINISTRATIF

Le secrétariat, c'est :

- un secrétariat général à Neuchâtel
- deux réceptions & secrétariats sur les sites de Neuchâtel et La Chaux-de-Fonds

2009 demandes de ramassage et/ou débarras ont été enregistrées auprès des réceptions.

Les secrétariats sont confrontés aux demandes d'aides liées à la conjoncture actuelle qui sont toujours plus nombreuses. Une attention particulière est importante envers les personnes qui ont besoin de déposer leur problème, par téléphone ou au guichet; et à qui il sera proposé un rendez-vous, en accueil collectif, avec notre service de consultation conjugale ou encore avec notre service juridique.

Les travaux des secrétariats comprennent également : gestion de la comptabilité, correspondance, prise de procès-verbaux, statistiques, gestion de caisse-maladie en binôme avec un collègue assistant social, tenue à jour de la base de données des donateurs, commandes de matériels, gestion et rapports concernant l'utilisation de fonds, archivage de dossiers, gestion de caisse, autant de tâches qui sont assumées par les secrétariats et sont un point stratégique de l'institution.

Les compétences suivantes sont constamment utilisées : esprit d'équipe, diplomatie, sens du contact, discrétion, polyvalence, organisation, sens de l'initiative, réactivité afin de répondre aux diverses sollicitations externes et internes, qualité d'écoute, afin de répondre aux nombreux appels téléphoniques et demandes des personnes arrivant aux réceptions, patience et empathie envers les personnes qui débutent l'apprentissage du français et commencent leur intégration dans notre société ainsi qu'envers toutes les personnes dans le besoin, et bien d'autres compétences en fonction des situations.

Dominique Collet, après 27 ans de service a pris sa retraite à fin août. Elle a passé le flambeau à Laure Godat qui le 1er septembre a repris le poste de responsable du secrétariat.



L'ÉQUIPE DU SECTEUR ADMINISTRATIF

Bureau de Neuchâtel

Dominique Collet, secrétaire, responsable du secrétariat, 80% jusqu'au 31 août

Laure Godat, secrétaire administrative, 50% du 6 mars au 31 mai, 80% dès le 1er juin et responsable du secrétariat dès le 1er septembre

Sandrine Gambetta, réceptionniste, 70%

Valérie Pont, secrétaire-réceptionniste, 40%

Sok Donzé, concierge, 25% jusqu'au 31 août

Lounes Hadj Said, concierge, 25% dès le 1er septembre

Bureau de La Chaux-de-Fonds

Danielle Cuennet, secrétaire-réceptionniste, 50%

Séverine Schwendimann, secrétaire-réceptionniste, 50%

Somkhid Magrini, concierge, 25%

SECTEUR SOCIAL PRÉVENTION ET DÉSENDETTEMENT

10 ans d'accueil collectif au CSP

Depuis 2008, le secteur social – prévention et désendettement du CSP accueille toutes les nouvelles demandes d'aide de manière collective (groupe de 4 à 6 personnes). Les objectifs de l'accueil collectif sont de renseigner et d'orienter rapidement les personnes qui font appel à notre service. Grâce à cette rencontre en groupe, les participants peuvent échanger entre eux et valoriser leurs expériences personnelles. Pour les professionnels du CSP, ce lieu permet, outre de donner des informations, de préciser leur cadre d'intervention et les limites de celui-ci.

En 10 ans, près de 500 accueils collectifs ont été organisés au CSP de Neuchâtel et de La Chaux-de-Fonds et plus de 2000 personnes ont été accueillies. Plusieurs professionnels d'institutions sociales d'autres cantons ont participé à ces accueils. Intéressées par la dynamique opérée par ce premier accueil en petit groupe, plusieurs institutions réfléchissent à une mise en place similaire.

Dettes fiscales et assurance maladie au hit des arriérés

Chaque année, nous recensons et catégorisons les dettes des nouvelles situations que nous recevons. Les dettes fiscales se hissent au haut du classement. Elles représentent, en moyenne depuis 4 ans, plus du tiers (36%) du total des créances enregistrées et touchent plus de 70% des situations. Les arriérés de primes d'assurance maladie se trouvent en 2^{ème} position. Elles constituent le 14% de l'ensemble des créances recensées et sont enregistrées dans près de 70% des situations. À ces arriérés de primes ne sont pas inclus les frais médicaux et dentaires impayés !

Permettre la réinsertion économique des personnes sans possibilités concrètes de désendettement (motion Hêche)

Le 13 juin 2018, le conseiller aux Etats, M. Claude Hêche, a déposé une motion visant à permettre la réinsertion économique des personnes sans possibilités concrètes de désendettement. Cette motion invite le Conseil fédéral à modifier la loi fédérale sur la poursuite pour dettes et la faillite de telle sorte que les personnes n'ayant pas de perspective de désendettement puissent se réinsérer rapidement dans le système économique. Le gouvernement devrait, en outre, réfléchir à l'élaboration de bases légales qui permettent l'effacement des dettes de personnes qui n'ont aucune marge de manœuvre et qui, dans le cadre légal actuel, ne sortiront jamais de la spirale de l'endettement.

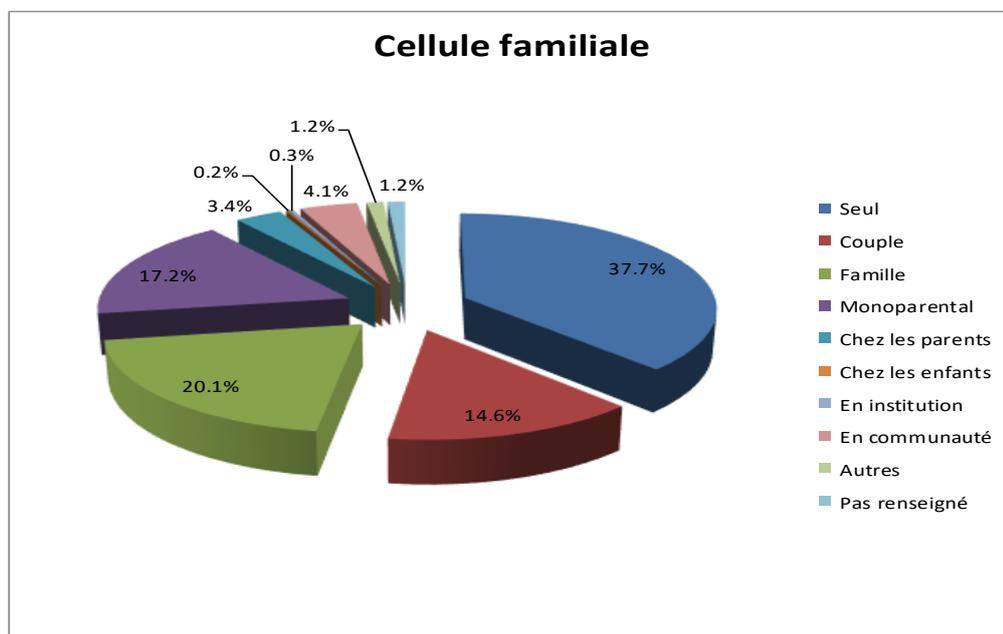
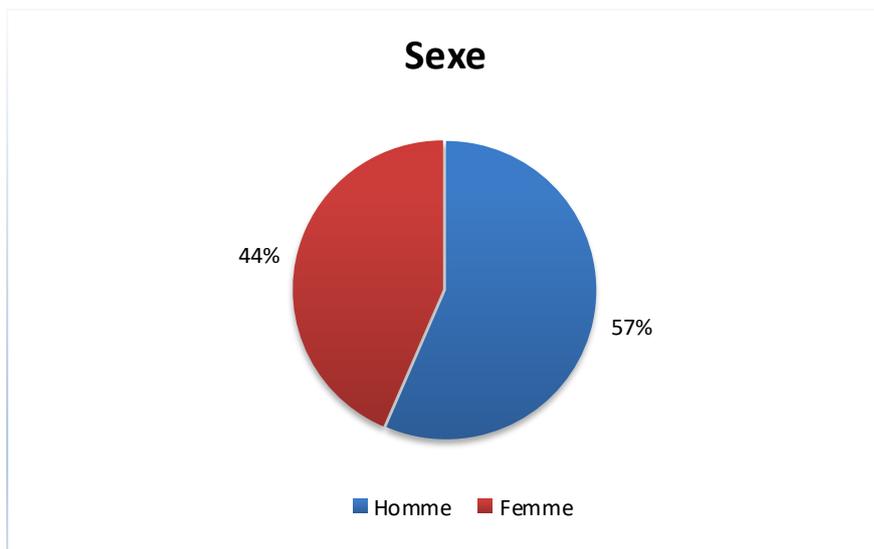
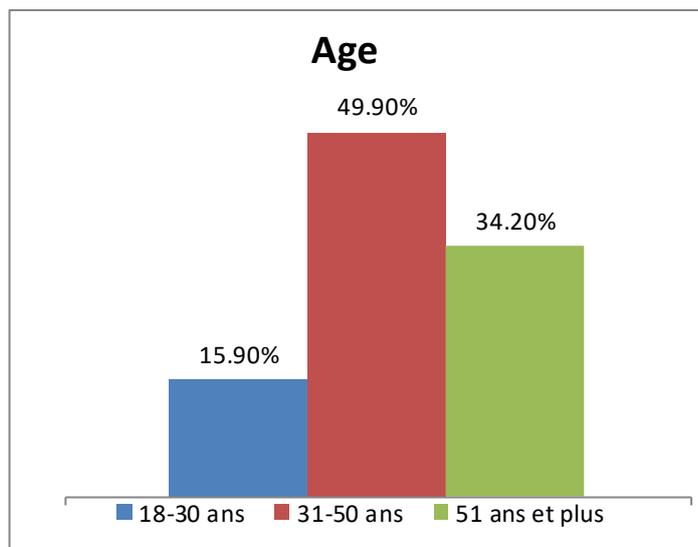
Redonner une nouvelle chance aux particuliers endettés, condamnés à vie à vivre avec le minimum vital calculé par l'Office des poursuites, constitue l'élément essentiel de cette motion. Car sans perspectives de vivre un jour sans dette, ces personnes se démotivent, tombent malades et s'isolent. Exclues financièrement, exclues socialement, elles sont confrontées à des problèmes familiaux, à des difficultés de trouver un logement, voire du travail. Un coût pour la collectivité publique que le système actuel entretient. En outre, en n'offrant pas de perspective de "vrai" désendettement aux particuliers surendettés, le système actuel ne favorise pas la réinsertion économique des personnes au bénéfice de l'aide sociale.

Une modification de cette loi est, en ce sens, plus que nécessaire. Elle est essentielle.

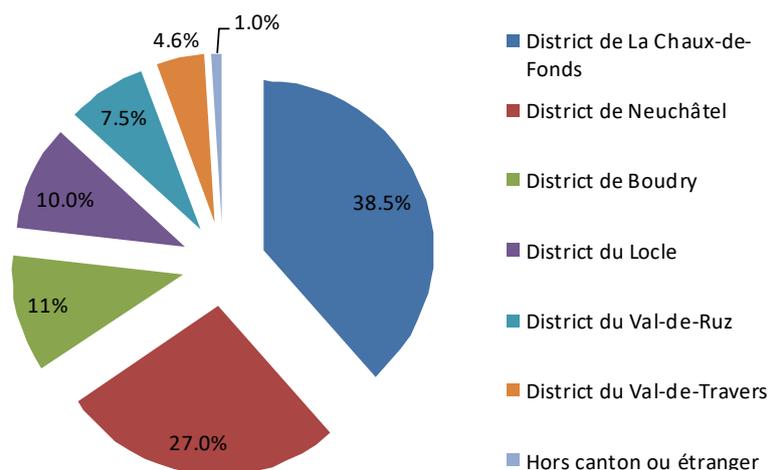
2018

quelques chiffres en vrac

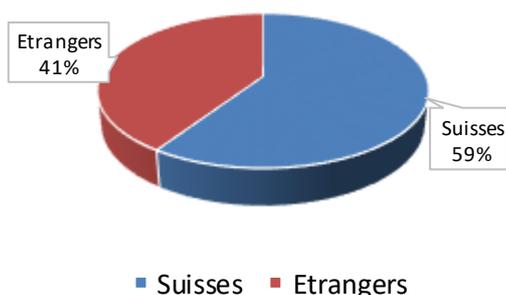
653 dossiers suivis durant l'année, dont 216 nouvelles situations



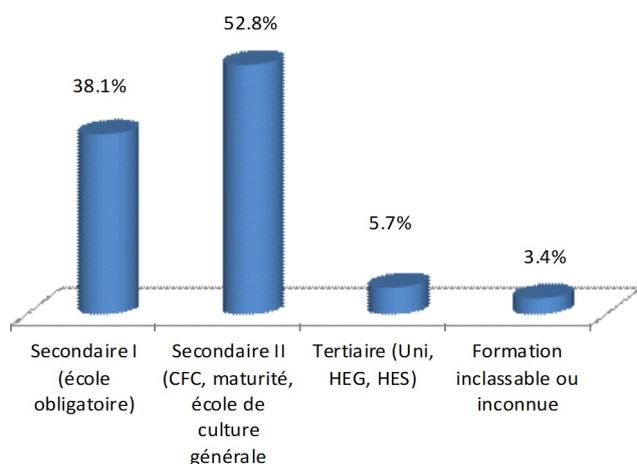
Dossiers par district



Nationalité



Niveau de formation



L'ÉQUIPE DU SECTEUR SOCIAL - PRÉVENTION ET DÉSENDETTEMENT

Isabelle Baume, assistante sociale, coresponsable du secteur, directrice adjointe, 100%

Frédéric Jakob, assistant social, coresponsable du secteur, 90%

Noémie Kühner, assistante sociale et coordinatrice du programme de prévention à l'endettement des jeunes, 90%

Coralie Personeni, assistante sociale, 90%, jusqu'en juin (congé maternité)

Joanie Wicky, assistante sociale, 80% dès septembre

Anne Bersot-Payrard, assistante sociale et coordinatrice du programme de prévention à l'endettement des jeunes, 75%

Estelle Picard, assistante sociale, 60%

Alessio Galati, assistant social stagiaire dès septembre

PRÉVENTION À L'ENDETTEMENT DES JEUNES

En 2018, 960 élèves ont participé au "programme de prévention à l'endettement des jeunes" dans le cadre de Cash-Cash Parties organisées par le CSP dans les écoles.

Au travers des évaluations rendues par les jeunes, nous réalisons que les informations capitales sont retenues. Par exemple, il est préférable que son loyer ne dépasse pas le quart de son revenu, faute de quoi, il sera difficile de faire face à toutes les autres dépenses et donc à garder un budget équilibré.

Les évaluations révèlent également que 10% des jeunes ont déjà rencontré des problèmes d'argent et que 18% connaissent un proche concerné par des difficultés financières.

Cet atelier vise, au travers d'un formulaire de budget à compléter, à amener les jeunes à réfléchir aux choix, les plus judicieux et les plus adaptés possibles, qui sont à opérer lorsqu'on devient indépendant financièrement et que l'on souhaite disposer de son propre appartement. Nous leurs proposons des pistes, des combines et des suggestions pour éviter au mieux les pièges de notre société de consommation. Une prise de conscience dont l'objectif semble manifestement atteint au regard des retours qui sont effectués par les jeunes eux-mêmes, mais aussi par les enseignants qui les accompagnent.

Chaque année, nous enrichissons la présentation des stands. Plusieurs modifications ont été opérées sur les stands "entretien", "transports" et "loisirs". Les coûts de plusieurs charges ont été revus et adaptés. D'autres stands ont été réaménagés pour répondre au mieux aux questions des jeunes, notamment au sujet des collocations, des déclarations d'impôt, des leasings ou des vacances.

Parallèlement à ces modifications, nous avons élaboré une brochure qui reprend, stand par stand, les éléments et les astuces à retenir et répond aux interrogations des jeunes relevées dans les évaluations.

Dès 2019, nous remettrons cette brochure à tous les jeunes qui auront participé à une Cash-Cash Party. Cette brochure a été volontairement rédigée dans un langage qui s'adresse à eux. Elle fait référence aux différents stands qu'ils ont approchés durant la Cash-Cash Party. La dernière partie de ce document traite des risques d'endettement. Des adresses d'associations spécialisées dans le désendettement, ainsi que de sites internet sont répertoriées.

2018 a aussi été marquée par l'animation d'un stand de sensibilisation à la notion de budget dans le cadre de "Capacité" à Neuchâtel. Une riche et belle expérience qui s'adresse d'abord aux jeunes de 10 et 11^{ème} Harmos, mais aussi aux proches, parents, enseignants, frères et sœurs. Ces derniers, intrigués par notre jeu, se sont très facilement approchés de nous!

Très sollicité par les écoles, notre programme jouit d'une belle réputation et nous nous en réjouissons. Toutefois, nous sommes amenés, pour des raisons budgétaires, à faire des choix en privilégiant les jeunes du secondaire II. Nous continuerons évidemment à répondre favorablement à quelques classes du secondaire I, si le budget le permet.

PRÉVENTION À L'ENDETTEMENT DES JEUNES

Les nouvelles sollicitations d'autres lieux de formation professionnelle nous motivent et nous inquiètent à la fois. Actuellement, les moyens financiers mis à notre disposition sont insuffisants pour nous permettre d'intervenir plus largement. Le financement de ces nouvelles interventions sera probablement le défi le plus important de ces prochaines années.

Nous remercions les directions des écoles et les enseignants pour leur confiance et leurs précieux soutiens à l'occasion de nos interventions. Nous remercions également très chaleureusement les intervenants extérieurs, ainsi que les directions des institutions qui accordent du temps à leurs collaborateurs pour venir renforcer notre équipe d'animation.



Budget mensuel



SALAIRES : À CHOIX

CHF 2'800.- ou CHF 3'600.- ou CHF 5'000.- CHF

DÉPENSES MENSUELLES

Habitat

Loyer, charges	CHF	
Garantie de loyer	CHF	
Électricité	CHF	
Redevance radio/TV (Serafé)	CHF	
Téléphone, Natel, Câble, Internet	CHF	
Ménage, RC privée	CHF	
Taxe déchets	CHF	CHF

Santé

Prime de l'Assurance Maladie obligatoire (LAMal)	CHF	
Franchise et participations	CHF	
Prime de l'Assurance Maladie facultative (LCA)	CHF	
Frais non assurés (dentiste, lunettes, médecines alternatives etc.)	CHF	CHF

Entretien

Nourriture	CHF	
Produits d'hygiène	CHF	CHF

Impôts

Communal, Cantonal, Fédéral	CHF.....	
Taxe militaire	CHF.....	CHF

Transports

Transports publics (abt onde verte, abt ½ tarif, abt général, etc)	CHF.....	
Voiture, scooter, moto (taxe annuelle, assurances RC-Casco carburant, services, achat, leasing, place de parc)	CHF	
Vélo 	CHF	
Vélospot, Mobility, Europcar, etc.	CHF.....	CHF

Loisirs et divers

Vêtements, shopping	CHF	
Sport, musique, sorties 	CHF	
Animaux, livres, autres	CHF	
Coiffeur	CHF	
Petit crédit, emprunt, carte de crédit 	CHF	
Épargne, vacances, imprévus	CHF	CHF

TOTAL dépenses CHF.....

 Salaire  dépenses  Solde CHF

L'ÉQUIPE DU PROGRAMME DE PRÉVENTION À L'ENDETTEMENT DES JEUNES

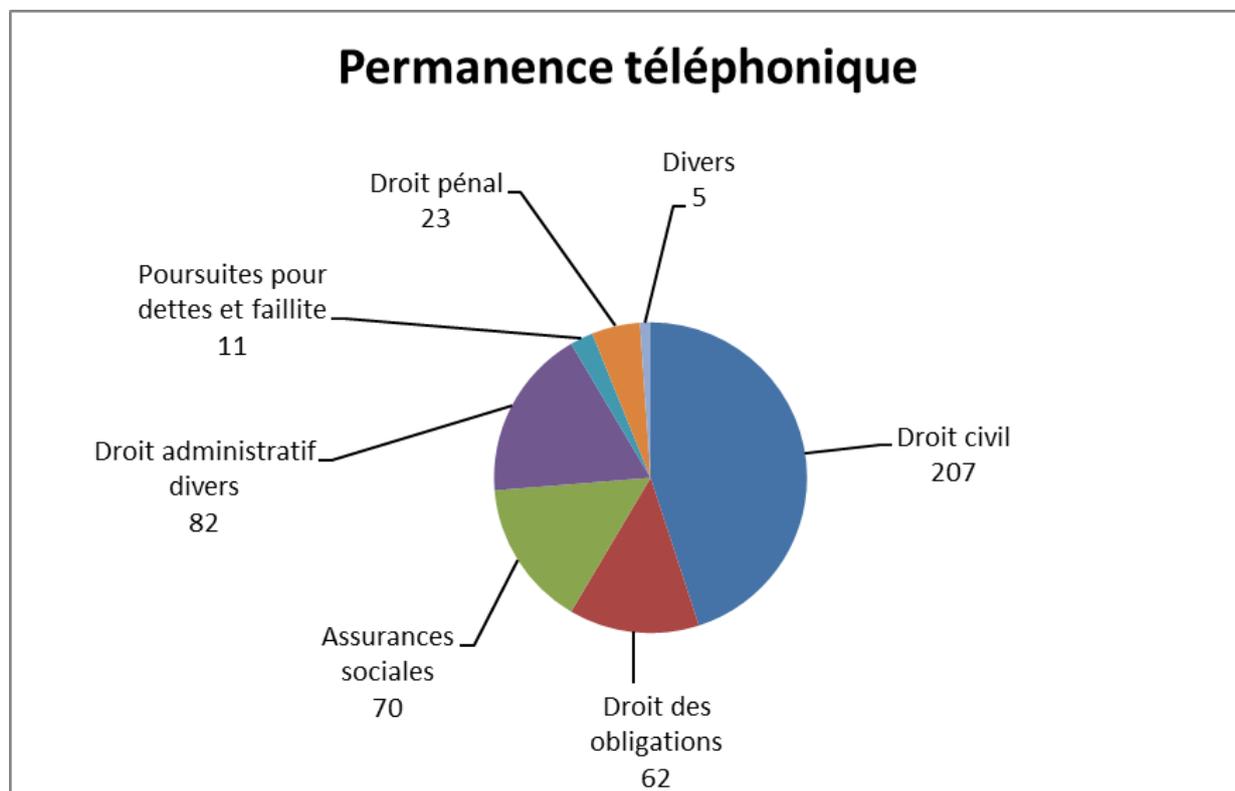
Anne Bersot-Payrard, coordinatrice

Noémie Kühner, coordinatrice

Les assistants sociaux du CSP et le précieux soutien de leurs collègues d'autres secteurs, et la participation indispensable et remarquable des travailleurs sociaux de divers services publics et privés.

SECTEUR JURIDIQUE

Les conseils juridiques sont donnés dans un premier temps sur rendez-vous téléphoniques par nos deux avocats-conseil. 460 personnes ont eu accès à cette permanence téléphonique.



Lorsque la demande des personnes nécessite des démarches ou des recherches plus approfondies, les personnes sont reçues en entretien et un dossier est ouvert. Durant l'année 2018, 120 nouveaux dossiers ont été ouverts.

Dans le cadre de dossiers relevant du droit de la famille, des conventions à l'amiable de séparation et des conventions d'entretien pour les enfants de parents non mariées, ont été rédigées.

En raison de la révision du Code civil relative à l'entretien de l'enfant, entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2017, la rédaction des conventions s'est complexifiée et, par conséquent, nécessite beaucoup plus de temps qu'auparavant.

Dans le cadre du droit des étrangers, une aide a notamment été fournie pour des demandes de regroupement familial et pour des renouvellements de permis de séjour.

Pour ce qui est du droit des contrats, les problématiques traitées touchaient notamment aux contrats de crédit à la consommation et aux assurances privées (par exemple au refus d'indemnités journalières).

La majorité des personnes consultant le secteur juridique a une activité lucrative (la plupart du temps salariée et plus rarement indépendante). Les autres personnes bénéficient de prestations d'une assurance sociale (chômage, assurance-invalidité, etc.) ou de l'aide sociale.

10% du temps de travail des juristes est en outre consacré aux autres collègues et assistants sociaux du Centre social protestant pour les aider à résoudre les problèmes juridiques qu'ils rencontrent dans leurs dossiers.

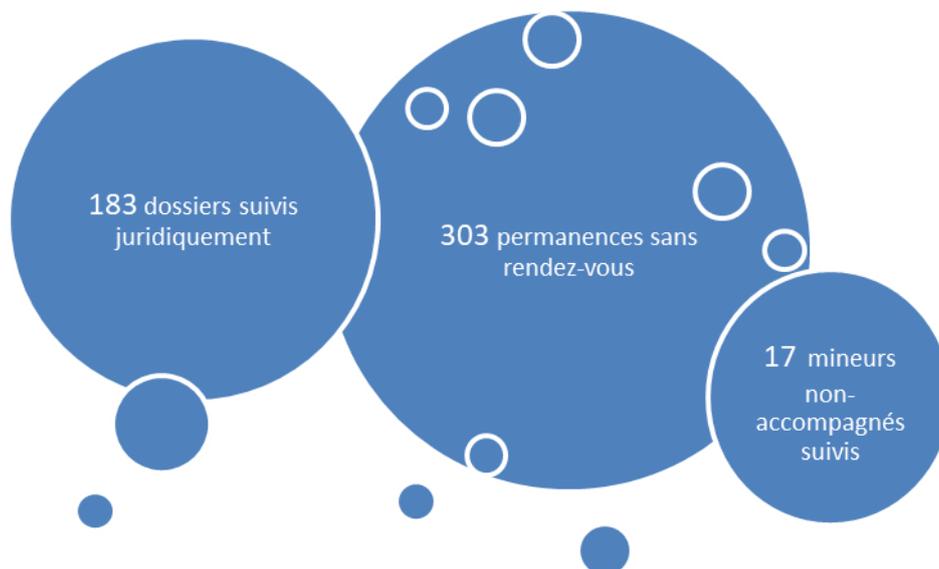
Cette collaboration intersectorielle est intéressante et très utile pour les usagers qui bénéficient ainsi du regard de plusieurs spécialistes.

L'ÉQUIPE DU SECTEUR JURIDIQUE

*Laurence Hänni, avocate à 50% pour le bureau de Neuchâtel
Crystel Dufaux Hess, avocate à 50% pour le bureau de La Chaux-de-Fonds (dont 10% pour Pro Senectute)*

SECTEUR PROCÉDURE REQUÉRANTS D'ASILE

Activité d'accueil, de conseil et de suivi juridique



Toutes les demandes qui nous ont été adressées étaient de nature juridique.

La prise en charge des mineurs non-accompagnés est fondée, comme par le passé, sur une convention de collaboration avec le Service de la protection de l'enfance et de l'adulte. Le CSP est ainsi mandaté pour suivre la procédure d'asile de tous les mineurs qui déposent seuls une demande d'asile en Suisse et qui sont attribués durant la procédure au canton de Neuchâtel.

Principales provenances des personnes dont le CSP a suivi juridiquement la procédure



Érythrée: 51 personnes



Afghanistan: 31 personnes



Somalie: 17 personnes

SECTEUR PROCÉDURE REQUÉRANTS D'ASILE

La provenance démontre à l'envie que les personnes, qui déposent des demandes d'asile en Suisse, sont originaires de pays en proie à de graves violations des droits humains ou à des conflits majeurs. Ce constat permet de se convaincre que l'immense majorité des requérant-e-s d'asile ont ainsi un réel besoin de protection, ce qui se traduit dans les faits par le constat qu'une majorité significative des requérants d'asile obtient réellement une protection en Suisse lorsque leur demande est matériellement examinée (sans tenir compte des procédures dites "Dublin" qui permettent à la Suisse de ne pas examiner une demande d'asile et de procéder à un transfert/renvoi vers un autre pays européen).

Principes d'interventions

Le bureau de consultation juridique du CSP met un accent important sur l'accueil des requérant-e-s d'asile, dès leur arrivée dans le canton. L'objectif est de pouvoir créer un lien de confiance avec la personne et d'être en mesure d'analyser sa situation, les chances d'obtenir ou non un règlement de son séjour en Suisse, ainsi que les éventuelles démarches à entreprendre pour qu'elle soit en mesure de faire valoir ses motifs d'asile de la manière la plus complète. Instruire en amont d'une première décision les dossiers des requérant-e-s d'asile permet, en règle générale, d'éviter de devoir déposer un recours ultérieur et de surcharger ainsi les tribunaux, le Secrétariat d'Etat aux migrations ayant pu prendre une décision sur la base d'un dossier complet.

Ce principe d'intervention s'est révélé possible pour 108 des dossiers suivis juridiquement, les personnes nous ayant contactés rapidement. Des interventions ont également dû être menées, en urgence, pour 28 personnes qui nous ont consultées au moment de leur décision négative uniquement.

Nous nous devons d'accueillir toute personne et de lui offrir informations et conseils, quel que soit le stade de sa procédure et la problématique qu'elle rencontre. Nous n'intervenons cependant sur le plan juridique que dans les cas qui le justifient.

Autres points marquants de l'année 2018

Le secteur "procédure d'asile" a dispensé durant l'année 2018, une journée de formation sur le domaine de l'asile en Suisse, qui était ouverte à tout public, et qui a réuni 34 participant-e-s essentiellement des bénévoles œuvrant dans le domaine de l'asile.

Le CSP a répondu à un appel d'offre de la Confédération pour obtenir l'habilitation à fournir, à titre exclusif, pour le canton de Neuchâtel, l'aide juridique aux requérant-e-s d'asile attribué-e-s au canton pour leur procédure dite étendue. Cette accréditation lui a été octroyée en fin d'année, ce qui constitue une reconnaissance explicite de la qualité de ses prestations dans ce domaine.

L'ÉQUIPE DU SECTEUR PROCÉDURE REQUÉRANTS D'ASILE

Mélanie Müller, juriste, 50% et responsable domaine Migration, 40%
Sabine Masson, juriste, 65% jusqu'au 31 août
Aurélie Planas, avocate, 50% dès le 1^{er} septembre

SECTEUR RÉFUGIÉS STATUTAIRES

Pour le secteur réfugiés, l'année 2018 a été le terrain de nouvelles réflexions, tant à l'interne de notre institution qu'à l'externe.

Sur le plan national, la perspective de l'entrée en vigueur de l'Agenda Intégration Suisse (AIS) qui consiste en une nouvelle feuille de route pour l'intégration des réfugiés et personnes admises à titre provisoire a mobilisé l'équipe du secteur réfugiés. La mise en place de ce plan qui fixe des objectifs contraignants à atteindre en terme d'intégration par les cantons dès 2019 va de pair avec l'augmentation des forfaits d'intégration versés par la Confédération. Les moyens et mesures mises en place pour atteindre ces objectifs ont donc fait l'objets de discussions et consultations orchestrées par le Service cantonal de la cohésion multiculturelle (COSM) et auxquels les assistants sociaux de notre secteur ont participé activement.

Au niveau cantonal, le mandat de prestation qui nous lie à l'Etat de Neuchâtel a été négocié et renouvelé pour quatre ans (2019-2022) avec toutefois une diminution de la rémunération par dossier. Cela a impliqué des aménagements en terme de dotation de dossiers pour les assistants sociaux.

Dans le rapport annuel précédent, nous annonçons que la demande de financement faite à la Loterie Romande pour la conception d'une formation à l'autonomisation en plusieurs modules avait été acceptée. Dès le début de l'année, nous nous sommes donc attelés à l'élaboration du tout premier module d'autonomisation intitulé "Ma caisse-maladie, ce n'est pas un souci !". Ce module s'adresse aux réfugiés bénéficiaires de l'aide sociale qui doivent apprendre à gérer leur assurance-maladie afin de gagner en autonomie administrative indispensable dans la perspective de leur future indépendance financière. À la suite du cours, qui allie théorie et exercices pratiques, les participants prennent entièrement en charge la gestion de leur caisse-maladie. En cas de question ou de difficulté, ils peuvent venir à des permanences administratives qui ont lieu une fois par mois. Deux formations pour ce module sur la caisse-maladie ont été données avec succès en 2018, pour un total de 47 personnes "autonomisées".

La deuxième partie de l'année a vu le développement d'un autre module "J'ai obtenu l'asile ! Que se passe-t-il ?", qui explique la nouvelle situation d'une personne qui vient d'obtenir l'asile et qui arrive au CSP. Il se veut une introduction large qui présente notamment les principaux changements que leur nouvelle situation juridique leur impose, les us et coutumes suisses et les grandes étapes qui les attendent (telle que la recherche d'un logement, les cours de français, etc.).

Progressivement, nous introduisons dans nos pratiques ces deux modules ainsi qu'un classeur qui suivra chaque bénéficiaire dès son arrivée au CSP et qui sera alimenté au fur et à mesure des formations qu'il aura suivies.

En 2018, 92 nouvelles personnes ont été suivies par notre secteur (incluant les naissances et les personnes venues par regroupement familial) et 42 nouveaux dossiers de réfugiés nous ont été attribués. Les nationalités les plus représentées restent les mêmes par rapport à l'année passée soit l'Érythrée, la Syrie et l'Afghanistan. À fin décembre 2018, notre secteur suivait 693 personnes au total.

L'ÉQUIPE DU SECTEUR RÉFUGIÉS STATUTAIRES

Alexandre-Maximilien Joly, assistant social, 100%

Florence Baldacchino, assistante sociale, 90%

François Konrad, assistant social, 80%

Milena Boulianne Lavoyer, assistante sociale, 80%

Mélanie Cuttat, assistante sociale, 60%

Sylvain Aubert, assistant social, 40%

Carmen Weber, responsable secrétaire-comptable, 90%

Silvia Mannino, secrétaire-comptable, 95% jusqu'au 30 novembre, 100% dès le 1^{er} décembre

Rachelle Wisard, secrétaire-comptable, 90%

Julie Bersot, secrétaire-comptable, 50% jusqu'au 31 août

Valérie Pont, secrétaire-comptable, 20% du 1^{er} mars au 19 août, 40 % du 20 août au 30 septembre, 60% dès le 1^{er} octobre

Maxime Mora, civiliste, 1^{er} au 26 janvier

Jacques Florey, civiliste, 29 janvier au 8 juillet

Guillaume de Pury, civiliste, dès le 10 septembre



PROGRAMME ÉCHELLE et PROJET CISP

En bref

L'accompagnement individuel et collectif proposé par le programme ECHELLE vise l'insertion en emploi ou en formation des personnes réfugiées ou admises provisoirement en Suisse. Il s'adresse à des bénéficiaires suivis par le CSP, Caritas et le Service des migrations.

Nouveautés

Depuis novembre 2017, ECHELLE gère, sur mandat du SFPO, le mandat MyConnection qui vise à soutenir des migrants de 16 à 25 ans dans leurs démarches pour trouver une place d'apprentissage et assurer ensuite un soutien aux différents partenaires durant la première année d'apprentissage. Concrètement, une vingtaine de jeunes ont été accompagnés dans leurs recherches de places de formation et 10 d'entre eux ont débuté une formation certifiante en août 2018. Ces apprentis bénéficient encore actuellement d'un soutien individuel en français et en maths. Par ailleurs, 20 nouveaux jeunes visant un CFC ou une AFP à débiter en août 2019 sont actuellement suivis par ECHELLE dans leurs recherches.

Bilan

Le projet CISP (Conseiller/ère en Insertion Sociale et Professionnelle) s'est poursuivi en 2018. Durant l'année, nous avons ainsi rencontré 62 réfugiés, avec pour mission d'intervenir dès l'octroi de l'asile à ces personnes et de les accompagner dans l'élaboration d'un projet visant leur insertion socio-professionnelle en Suisse.

En plus des personnes suivies dans le cadre des projets susmentionnés, ECHELLE, dans son mandat initial, a suivi 58 personnes en 2018. Durant l'année, 24 contrats de travail ont été signés et 11 personnes ont entamé une formation. Ceci a majoritairement pu se concrétiser suite à des stages d'insertion professionnelle (au nombre de 52) mis en place dans le cadre du programme.

Résumé

En 2018, ECHELLE a poursuivi ses activités de conseil en insertion pour les réfugiés et personnes admises provisoirement via le mandat initial du COSM et les mandats spécifiques CISP et MyConnection. Concernant 2018, nous souhaitons mettre particulièrement en avant le fait que 24 jeunes (entre 20 et 30 ans) ont débuté une formation certifiante (AFP ou CFC) en août 2018, dans des domaines aussi variés que la mécanique automobile ou industrielle, l'horlogerie, divers secteurs du bâtiment (pose de sol, agent d'exploitation, électricité, carrelage, aide en technique du bâtiment, etc.), le santé/social, la restauration, etc.

Rapport d'activité détaillé du programme ECHELLE 2018:

<https://csp.ch/neuchatel/services/questions-de-migration/>

LES COLLABORATRICES DU PROGRAMME ÉCHELLE

Carine Tacchella Perret, conseillère en insertion et coordinatrice du projet ECHELLE/CISP, 65% (15% pour ECHELLE, 25% CISP, 25% MyConnection)

Elisa Tamburini, conseillère en insertion, 65% CISP

Marilyn Cottier, conseillère en insertion, 50% jusqu'au 31 mai, 60% dès le 1^{er} juin (50% ECHELLE, 10 % MyConnection)

Évguenia Klokova Dubois, conseillère en insertion et chargée de cours, 60% (35% ECHELLE et 25% MyConnection)

SECTEUR CONSULTATION CONJUGALE

Depuis le 1^{er} janvier 2018, le service de consultation conjugale du Centre social protestant est l'unique service du canton et cela, suite à la fermeture du secteur conjugal de la FAS. Pour cette raison, les nouvelles demandes ont été en augmentation : 102 dossiers ont été traités durant l'année, soit 14 dossiers de l'année précédente et 88 nouveaux dossiers. Au mois de décembre 2018, 86 dossiers ont été clôturés.

Exceptionnellement, cette année, nous avons aussi tenu une comptabilité des personnes ayant pris un rendez-vous, puis annulé celui-ci par eux-mêmes, avant le premier entretien. Il s'agit de 23 situations. L'agenda de la conseillère étant, par moments chargé, les clients devaient attendre quelques semaines pour le premier entretien; d'où certaines annulations.

Concernant le nombre d'entretiens, 363 entretiens ont été effectués, soit 294 entretiens de couple et 69 entretiens individuels.

A la demande des autorités cantonales (SASO), nous avons élaboré des statistiques pour les six premiers mois de l'année : 214 entretiens ont été effectués. A la même période en 2017, nous comptons 145 entretiens.

En comparant les statistiques avec les années passées, la tendance actuelle des clients, est de faire un travail en consultation conjugale en limitant le nombre de séances.

Environ la moitié de nos clients (45%) proviennent du Littoral neuchâtelois et 29% des Montagnes neuchâteloises. 11% de la clientèle provient du Val-de-Ruz et du Val-de-Travers et 15% des clients résident dans un canton limitrophe. Les raisons invoquées par eux, pour venir consulter à Neuchâtel, sont en lien avec une activité professionnelle dans le canton ou ce sont des personnes qui ont résidé précédemment dans la région.

Concernant l'origine des clients, 71% sont des personnes d'origine suisse, 20% d'un pays européens et 9% d'un pays extra-européens.

Les couples ayant moins de 5 ans de vie commune représentent la majorité de notre clientèle (32%), 22% sont mariés depuis 5 à 10 ans et 30% ont 10 à 20 ans de vie de couple.

Il est réjouissant de constater que les jeunes couples viennent consulter. En effet, ceux-ci vivent de très grands changements en peu de temps, en passant d'un couple d'amoureux à un couple officiel, d'une part et ensuite en accédant au statut de famille. Lors des séances, nous pouvons également faire un travail de prévention avec eux concernant la gestion de leur couple parental et conjugal.

L'arrivée des enfants est un facteur qui fragilise le couple. Régulièrement les conjoints viennent nous consulter lorsque le second enfant atteint environ l'âge de deux ans. Cette étape de la vie du couple est particulièrement difficile. Chaque partenaire a l'impression qu'il assume plus de charge de travail que l'autre. Un sentiment d'injustice se fait ressentir chez chacun d'eux et le dialogue est rendu difficile par les conflits et les disputes.

D'autre part, les parents des deux conjoints souhaitent aussi prendre une place dans cette nouvelle famille. La relation épouse – belle-mère reste très délicate à l'arrivée des enfants. La jeune maman a l'impression de devoir partager son nouveau-né avec sa belle-mère et le mari est désemparé, car il se trouve dans un conflit de loyauté, ne sachant pas s'il doit soutenir son épouse ou sa mère.

Dans ces situations, la verbalisation des conflits est indispensable. Si cette démarche a lieu dans un contexte privé, cela peut engendrer des disputes importantes et destructrices pour la relation de couple. En consultation conjugale, nous offrons aux partenaires un espace sécurisant où ces thématiques sensibles peuvent être exprimées.

Raisons de la consultation

Pour les personnes venues seules en consultation, 44% s'adressent à nous pour réfléchir en vue d'une décision : soit quitter le conjoint ou continuer la vie de couple.

22% de la clientèle souhaite que le conjoint vienne également en consultation.

S'agissant des couples venant ensemble dès le premier entretien, la majorité de ces couples **(57%)** viennent car ils vivent une situation de crise.

Pour **16%**, leur demande est la recherche d'un nouvel équilibre dans la relation de couple, notamment au moment où les enfants quittent le domicile familial.

Dans **10%** des cas, les couples verbalisent un désir de séparation ou de divorce lors du premier entretien. Avant d'entamer des démarches dans ce sens, ils ressentent le besoin de faire un travail de réflexion avec une tierce personne.

Au vu de ce qui précède, la consultation conjugale a toujours sa raison d'être dans notre société, malgré la banalisation du divorce dans l'opinion publique.

Pour les conjoints, la fin éventuelle de leur couple reste un drame et un échec douloureux. La séparation ou le divorce signifie la fin du couple conjugal. Cependant ils doivent assumer la responsabilité parentale en vivant séparés. La communication entre les deux ex-conjoints est alors indispensable, d'où l'importance de rétablir une communication favorable pour assumer cette tâche.

La permanence téléphonique de l'Arc jurassien pour les couples et les familles en crise (0840 420 420) a fonctionné régulièrement durant l'année 2018. Les professionnels ont reçu 47 appels téléphoniques et ont répondu à 5 mails.

Rapport d'activité détaillé du service de consultation conjugale:

<https://csp.ch/neuchatel/services/questions-de-couple/>

L'ÉQUIPE DU SECTEUR CONJUGAL

Heidi Rihs, conseillère conjugale, responsable du secteur, 60 %

SECTEUR INSERTION DE LA JOLIETTE

Introduction

La Joliette CSP, bâtie en 1648, est avant tout une magnifique bâtisse située à la Jonchère au centre du Canton. Elle a su traverser les siècles en s'adaptant au changement et au confort moderne, sans en perdre son cachet. Depuis 1997, elle accueille le secteur insertion du Centre social protestant du canton de Neuchâtel. Sa mission est d'offrir un lieu permettant aux bénéficiaires de renouer avec une vie sociale, à se réapproprier un cadre structurant, à se responsabiliser autour de travaux et de mandats valorisants, à se fixer des objectifs personnels dans le respect de ses engagements, la reconnaissance de ses compétences et la prise en compte de ses limites.



Prestations proposées à la Joliette CSP :

Nous disposons de 6 secteurs de travail (cuisine/caféteria/intendance), menuiserie et métiers du bâtiment, bois et transport, artisanat, espace vert, informatique/communication), des ateliers de soutien (cours de français de base, soutien en informatique de base, ateliers de techniques de recherche d'emploi, ateliers de développement personnel) ainsi que des formations spécifiques aux ateliers (cours de tronçonneuse, amarrage de charges, etc.).

La diversité de nos secteurs est une richesse qui permet à un maximum de participants de trouver un ancrage, se découvrir des compétences, de développer la créativité, l'esprit d'équipe et la collaboration. Ceci permet ainsi la revalorisation nécessaire à la re/construction de l'estime de soi.

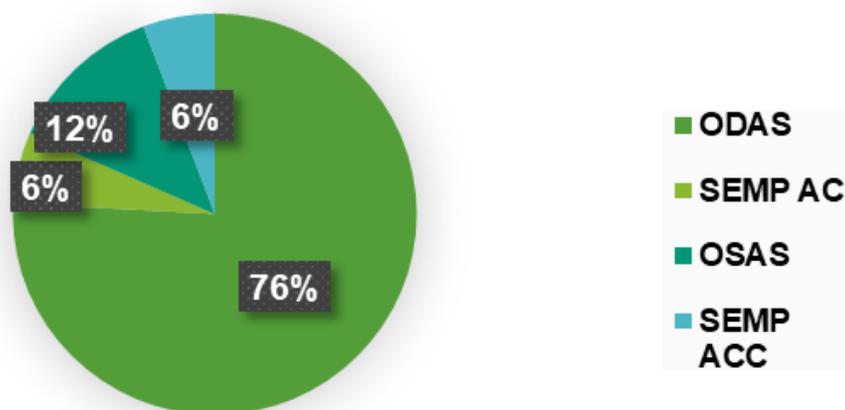
Statut des participants

En 2018, notre programme a accueilli 85 bénéficiaires au total. Nous disposons, pour l'année écoulée, d'un mandat de prestation de l'Etat de Neuchâtel représentant 27 EPT.

Provenance des participants qui ont participé à notre mesure:

En contrat ISP ODAS, 64 personnes
En contrat SEMP LACI (AC), 5 personnes
En contrat SEMP PACTÉ (ACC), 5 personnes
En provenance de l'OSAS (SMIG), 11 personnes

Statuts des 85 bénéficiaires



Bref survol de nos activités en 2018

L'année a démarré il faut le dire de manière chaotique, l'absence de budget cantonal entraînant l'interruption des processus d'insertion d'une dizaine de nos participants. Cette événement a été vécu par les personnes en réinsertion chez nous comme un manque de respect pour les personnes grandement fragilisées et qui malgré tout font des efforts pour s'en sortir.

2018 a aussi été l'année du renouvellement de notre certification à la norme de qualité EduQua. Elle est un des outils de contrôle et de monitoring important de notre institution.

En juin 2018, le CSP est devenu propriétaire de la Joliette (qui était auparavant gérée par une fondation du même nom) et des terrains alentour nécessaire à notre activité, ce qui est pour nous une garantie supplémentaire de stabilité. Nous avons également eu l'obtention du budget nécessaire à la rénovation en 2019 d'une partie de nos locaux ainsi que de la boutique attenante appartenant au service de ramassage et boutiques du CSP.

En septembre une nouvelle activité mandatée par la commune de Milvignes a été ajoutée à notre dispositif. Il s'agit de l'exploitation du foyer du théâtre de Colombier. Cette activité a lieu lors des 9 dates des spectacles organisés par la commune sur l'année. Cette mission est pour nos participants fort utile et valorisante. En effet, l'on y pratique dans des conditions réelles, le savoir être lors des contacts avec la clientèle ainsi que les mathématiques lors des encaissements des consommations. Il faut également préparer la marchandise, la livrer au théâtre, préparer et servir les repas aux artistes. Cette activité permet aussi d'observer la disponibilité pour le travail en soirée et en week-end. Une plus-value pour les participants est celle de pouvoir assister aux spectacles gratuitement.

Soucieux du développement durable, notre secteur Espace vert a démarré une mise en place d'une méthode de permaculture au jardin de la Joliette avec l'appui ponctuel d'une spécialiste.

En ce qui concerne le secteur cuisine/boulangerie/caféteria/intendance, nous confectionnons en semaine le repas de midi pour 30 à 40 personnes. Nous préparons aussi, sur demande, des apéritifs et buffets dinatoires.

Finalement, nous sommes aussi actifs en soutien aux associations neuchâteloises (transports et installations des stands pour les Marchés de l'Univers, soutien à la journée des réfugiés organisée chaque année au centre-ville de Neuchâtel, etc.).

La Joliette CSP programme d'insertion socio-professionnel est et reste un lieu particulièrement adapté au processus de renforcement de l'estime de soi car elle permet aux personnes de re/découvrir des compétences et de consolider des savoirs (savoir-être et savoir-faire) indispensables à la vie en société qui est une étape préalable indispensable à une réinsertion sociale et/ou professionnelle durable. Dans le meilleur des cas, nos bénéficiaires ont accédé directement à l'emploi; pour d'autres, ils ont pu mettre en place une dynamique visant l'autonomisation. Notre accompagnement personnalisé a donc permis de faire évoluer favorablement la situation de nos participants.

L'EQUIPE DE LA JOLIETTE

Jean-François Moser, responsable de la Joliette, 100%

Ranya Tamer, coordinatrice en insertion et adjointe du responsable, 50%

Chantal Hemma, responsable atelier artisanat, 50%, jusqu'au 30 septembre

Camille Rollier, responsable atelier artisanat, 50%, dès le 20 août

Siméon Pfister, responsable atelier menuiserie et métiers du bâtiment, 90%

Micaël Schmutz, responsable atelier jardin et transport, 50%

Joël Ferlisi, apprenti assistant socio-éducatif, 100%

Vincent Guillet, apprenti assistant socio-éducatif, 100%

Gaston Verdon, gestalt thérapeute coach

Daniel Pellaux, référant pédagogique

Pour plus d'informations : www.joliette.ch

SECTEUR RAMASSAGE & BOUTIQUES

Grâce à la septantaine de bénévoles qui assurent le tri et la vente, à l'équipe professionnelle des ramasseurs et à l'engagement sans faille des deux responsables des boutiques, plus de CHF 670'000.- de matériel seconde main ont été vendu, alors que le service de débarras d'appartement a rapporté près de CHF 93'000.-. Montants en légère baisse, due notamment à la difficulté de récolter du matériel de bonne qualité en suffisance en début d'année, et à la vétusté de la grange de la Jonchère.

Un potentiel de progression existe donc bel et bien : nous attendons avec impatience de pouvoir concrétiser l'agrandissement de la boutique de Neuchâtel, dès que le sous-sol convoité sera disponible. Quant au projet de la rénovation de la grange de la Joliette, il débutera en 2019, rendu possible notamment grâce au soutien important de la Loterie romande de CHF 500'000.- reçus cette année. Un chaleureux merci !

Rappelons que les ramasseurs viennent gratuitement à domicile pour chercher les dons de meubles, objets et habits. Il existe aussi un service de débarras permettant de vider un local ou un appartement. Ce service est payant, sur devis.

Nos boutiques permettent aux personnes qui ont un petit budget de trouver du matériel utile et bon marché et aux autres d'avoir le plaisir de chiner et de favoriser l'économie durable. Avec en prime un accueil chaleureux et de première main. Comme quoi tout n'est pas de seconde main...

Nous tenons ici à témoigner notre reconnaissance envers toutes les personnes qui pensent à donner au CSP du matériel seconde main, à nos clients pour leur fidélité, à notre équipe de professionnels, et bien sûr aux nombreux bénévoles : sans eux, il ne serait pas possible de dégager des bénéfiques. Bénéfiques qui contribuent à l'équilibre financier du CSP, donc au maintien de nos prestations sociales.

L'EQUIPE DU SECTEUR RAMASSAGE ET BOUTIQUES

Christine La Fata, responsable de la boutique de Neuchâtel, 100%

Claudine Ioset, responsable de la boutique de La Chaux-de-Fonds, 90%

Baptiste Tritten, responsable de l'équipe des ramasseurs, 90%

Jordi Bosch Bofill, ramasseur, 90%

Sylvain Jeancler, ramasseur, 80%

Julien Nydegger, ramasseur, 80%

POLITIQUE FINANCIERE ET BUDGETAIRE

Notes concernant l'exercice 2018

Le budget prévoyait un résultat négatif de **CHF 129'592.00**. L'exercice se boucle par un bénéfice de **CHF 2'108.38**.

Le total des recettes les plus importantes (subventions et donations, prestations, recettes des boutiques et débarras, contributions volontaires, recettes des *Amis du CSP*, de l'*Appel de Mars*, la Joliette) se monte à **CHF 4'967'551.66 en 2018**.

Les activités du CSP – la Joliette ont été intégrées à la Fondation par consolidation au 31 décembre 2015.

Fonds affectés externes

La fortune de ces fonds se monte à **CHF 553'842.62**, valeur boursière au 31.12.2018.

Il s'agit des fonds :

- Alice Christian
- Fonds Veuves et Orphelins
- Fonds des Incurables
- Fonds Particulier
- Fonds Désendettement
- Fonds des Réfugiés
- Fonds des Amies de la Jeune Fille
- Fonds Rougemont de Löwenberg

La fortune du fonds de soutien s'élève au 31.12.2018 à **CHF 1'887'406.81**.

Rapport de l'organe de révision et comptes 2018 de la Fondation du centre social protestant Neuchâtel, CSP :

<https://csp.ch/neuchatel/rapport-dactivites/>

RESPONSABLE FINANCIERE

Fabienne Sallin, responsable financière, 80%
Laure Godat, secrétaire administrative

RAMASSAGE À DOMICILE GRATUIT DE MATÉRIEL EN BON ÉTAT DÉBARRAS SUR DEVIS SERVICE RAPIDE

LE BÉNÉFICE DES VENTES
CONTRIBUE AU FINANCEMENT DES
ACTIVITÉS SOCIALES DU CSP EN FAVEUR
DE LA POPULATION NEUCHÂTELOISE.



**Ligne ramassage et débarras :
032 886 91 50**

**En raison de la rénovation de la grange
de la Joliette, la boutique de la Jonchère
est fermée durant les travaux.**